



Compte-rendu de l'audio du mardi 21 avril

Cette audio s'est tenue en présence des représentants de l'administration (Direction de la DISI et responsables d'ESI, Assistant de prévention), de l'inspecteur santé sécurité au travail, de 2 représentants de chaque organisation syndicale (CFDT, CGT, Solidaires); le Médecin de Prévention était absent exceptionnellement.

En introduction, le Directeur a commenté l'intervention du 1^{er} ministre, qui a « jeté les ponts de ce que pourrait être l'après 11 mai ».

Trois groupes de travaillent au niveau DGFiP :

- les questions RH
- les missions
- l'analyse du dispositif de mise en place de la situation telle qu'on la vivra au mois de mai

Au niveau de la DISI, une réflexion plus pragmatique va s'engager, concernant les conditions de vie au travail après le retour : aménagement des locaux, prise en compte des mesures sanitaires, locaux, transports, aménagement : comment, à quel rythme à quelles conditions des agents pourront revenir travailler dans les locaux, sachant que ce travail est un préalable au redémarrage des missions, que ce soit pour les missions du PCA strict, ou pour les autres missions.

Dans cette optique, des interlocuteurs locaux aux ESI vont être proposés par les OS pour discuter des aménagement des locaux ; en effet, il faut avoir une connaissance de la réalité des circulations, de l'environnement, de la ville.

1 : Présentation d'une Fiche prévention à l'usage des CID / SIL : doc synthétique de 2 pages rassemblant les recommandations du sg par rapport aux services CID SIL. L'inspecteur santé sécurité au travail a souligné l'importance haute de cette fiche (elle reprend des préconisations qui avaient été données aux douanes). *Suite aux discussions en séance, la fiche a été mise à jour avant diffusion.*

2.1 Actualisation des effectifs d'agents :

L'effectif des personnes en ASA spéciale confinement est présenté pour la première fois (151

agents au 24 avril, soit 30 % de l'effectif). 64 agents sont présents sur site (12%) ; 285 agents sont en télétravail (55,6%). Quelques agents sont en arrêt maladie, congés ...

2.2 : 5 personnes sont « suspectées » atteintes du COVID 19 au 24 avril. Ce ne sont que des suspicions puisqu'il n'y a pas de test faits.

Ce nombre est un solde actualisé chaque jour. A chaque fois qu'un agent se signale, le médecin de prévention est averti, et ce dernier indique si on doit établir une liste des personnes contacts.

3. Points sur l'ESI de Rennes :

- renforcement effectifs CID56 : l'équipe de Vannes était constituée de 6 personnes, dont une empêchée ; l'équipe était en difficultés car soumise à de fortes sollicitations de réaménagements d'anciens locaux, et d'aménagements de nouveaux locaux. La CID 56 a été renforcée par un collègue qui était à Rennes et est parti à Vannes, la Direction a réussi à obtenir de DGSSI le recrutement d'un contractuel qui a rejoint l'équipe et restera jusqu'au 31 août ; à terme, on espère un recrutement pérenne.

- prestataires ATOS à l'ESI de Rennes : travaillaient pour SI2B avec Devops sur la messagerie rénovée ; au moment du confinement, il a été décidé d'arrêter temporairement cette prestation ATOS, car les conditions n'étaient pas réunies pour le télétravail coté ATOS. Parallèlement on avait une équipe d'architectes (MOE déléguée SI2B) en déficit d'effectif à Paris, l'agence ATOS à Rennes avait des effectifs, il avait donc été convenu avec SI2B et ATOS qu'on hébergerait 5 personnes. La semaine dernière, ATOS souhaitait reprendre l'activité mais un VPN ne pouvait se mettre en place. Les distances de sécurité entre personnes convenaient pour les 2 prestataires sur le plateau au 3eme étage, ces personnes sont arrivées avec du gel hydro-alcoolique, et on leur a demandé de respecter les gestes barrières.

Pour les architectes, hébergés dans un bureau au 2ème étage, 4 personnes seulement sont installées pour permettre de respecter les distances : un plan d'aménagement a été validé par ATOS. Ces prestataires sont arrivés lundi 23 avril matin, il est

précisé qu'aucun agent ne travaille en direct avec eux.

Les personnels ATOS étaient restés confinés depuis le début, et à la moindre suspicion, il y aurait déclaration de la société ATOS auprès de la DGFIP.

4. Sujets RH :

Ordonnance sur les congés et les RTT : cette ordonnance prévoit le retrait de jours ARTT (jusqu'à 10 jours d'ARTT). 5 sur la première période (jusqu'au 16 avril), et 5 sur la deuxième (jusqu'au 24 mai).

Ces jours seraient proratisés en fonction des situations (temps partiel, télétravail ...). Les agents en télétravail peuvent se voir imposer 5 jours par leur chef de service (avec un délai de prévenance de 1 jour). **Cette mesure est une véritable injustice pour les agents**, qui, faute de matériel pour certains, empêchés de travailler car fragiles pour d'autres, ou encore empêchés pour pouvoir garder leurs enfants et assurer leur scolarité, ne sont pas absents pas choix mais par nécessité. Toutes les OS se sont exprimées contre cette ordonnance.

Un référé a été déposé par la CGT ; la réponse peut prendre 10 jours.

4.4 Agents en ASA garde d'enfants :

Quel impact sur les ARTT ? Les fonctionnaires du régime spécial de la sécurité sociale ont été placés en télétravail ou bien à défaut en autorisation d'absence, contrairement aux travailleurs du secteur privé, qui ont été mis en arrêt maladie. L'ordonnance prévoit que les agents en ASA subissent des prélèvements de jours ARTT. La Direction indique que cette ordonnance n'a pas été commentée par la DGFIP et les modalités d'application ne sont pas connues à ce jour.

Le Secrétariat Général n'a jamais parlé d'arrêt maladie. Précision de Mme Collet : l'objectif de départ était de favoriser les agents car les mettre en arrêt de travail aurait eu des conséquences, mais on n'avait pas la problématique ARTT ; il y avait aussi l'aspect jour de carence (l'ordonnance n'est sortie que le 27 mars). A la demande de la CGT sur la communication, la Direction répond qu'une communication individuelle aux agents concernés par cette ordonnance sera faite, mais qu'on va être en attente du résultat du référé.

La CGT souligne les risques psycho-sociaux pour certains collègues qui auront été « empêchés » pendant 2 mois. La CFDT porte la demande qu'il

soit possible de faire du télétravail depuis des postes fixes en plus des portables.

Prise en charge des frais de repas : une note a été rédigée par la DISI vendredi dernier, mode opératoire pour saisir FDD . A la DISI Ouest, une personne viendra valider les Ordres de mission Communication : les agents sont invités à saisir leurs frais, le VH1 valide et gestionnaire FDD validera l'ensemble des OM. On est bien dans le cadre 1 OM classique, puis 1 EF classique donc 2 étapes. Il est possible et même conseillé de regrouper plusieurs demandes dans un OM.

Position d'installation des agents en télétravail : l'ANACT a publié un questionnaire en ligne, G Jamain va s'en inspirer.

Point mutations : le calendrier est toujours décalé.

Accueil des stagiaires contrôleurs et inspecteurs : l'arrivée des contrôleurs stagiaires dans leur service d'affectation est décalée au 18 mai, ils seront accueillis dans leur ESI.

Les inspecteurs stagiaires arriveront probablement le 18 mai également.

5. Sujets CHSCT / CTL à aborder : Jusqu'au 11 mai, la procédure ne changera pas, à partir du 11 mai, on verra comment reprendra le dialogue social.

Questions diverses :

Réflexion quant aux activités indispensables dans le cadre du PCA : il a été demandé aux agents CID SIL de Nantes d'installer de nouveaux mopieurs : compte-tenu qu'il y a une baisse d'activité et peu d'agents présents sur site, le RESI de Nantes répond que cela a été fait en toute transparence qu' il n'y aurait pas eu d'opposition de la part des agents.

Le SIL de Nantes a été informé qu'il allait devoir procéder à des déménagements entre 2 sites : on sait qu'au moment du déconfinement, les activités reprendront dans des conditions qui ne sont pas celles d'aujourd'hui. Une réflexion est en cours mais il n'y a pas d'objectifs cibles.

Réflexions concernant déconfinement : le 1^{er} ministre préconise la poursuite du télétravail pour ceux qui y ont recours actuellement. Le Directeur indique aller dans ce sens pour les agents de la DISI en télétravail.

Nous vous invitons à signer la pétition « Vol sur Ordonnance » :

<https://www.mesopinions.com/petition/social/vol-ordonnance/87731>

Vos représentants CGT : Ronan Prat et Sandrine Teurtrie